Point de situation du 7 avril 2020

La situation en France

- → 30 027 personnes sont hospitalisées pour infection à COVID-19 dont 7 131 cas graves nécessitent des soins lourds en réanimation
- → 518 nouveaux patients admis en réanimation
- → 10 328 décès depuis le 1^{er} mars dont :
 7 091 décès survenus en milieu hospitalier
 3 237 décès survenus en établissements sociaux et médico-sociaux
- → 19 337 personnes guéries sorties de l'hôpital

La situation dans les Outre-Mer (Guadeloupe, Guyane, La Réunion, Martinique, Mayotte)

- → 145 hospitalisations contre 163 hier dont 44 en réanimation
- → 161 guéries retours à domicile
- → 14 décès (8 en Guadeloupe, 4 en Martinique, 2 à Mayotte)

Point de situation du Pr. Jérôme Salomon

Le 7 avril, journée mondiale de la santé, dans ce contexte particulier, rappel du rôle plus important que jamais du personnel soignant.

Poursuite des soins indispensables hors Covid-19

Le système de santé est fortement mobilisé pour assurer la prise en charge des patients atteints par le virus. Néanmoins, certains soins et examens doivent impérativement être maintenus, tant en ville qu'à l'hôpital. Il s'agit, par exemple, des patients atteints d'une maladie chronique ou de troubles psychiatriques, ou des personnes nécessitant une intervention chirurgicale urgente.

Les structures de soins se sont organisées de façon à proposer des circuits de prise en charge dédiés. Toutes les précautions sont prises pour que l'accueil des patients non-porteurs se fasse dans les meilleures conditions. Il ne doit pas y avoir de renoncement aux soins indispensables.

Tous les actes préventifs indispensables doivent être poursuivis, comme le suivi des nourrissons, les vaccinations obligatoires, le suivi des femmes enceintes. Il faut respecter au mieux le calendrier des examens médicaux obligatoires.

Depuis le début du confinement, certains peuvent craindre d'appeler le 15. La prise en charge des détresses vitales est la priorité des SAMU. Il est indispensable d'appeler le 15 en cas de douleurs thoraciques, de signes neurologiques évocateurs d'AVC ou de détresse vitale.

Renforts dans les EHPAD

Les personnes âgées sont les plus fragiles face au virus. Pour faire face à l'augmentation du nombre de personnes âgées atteintes du COVID 19, les EHPAD ont besoin de renforts. Ils doivent transmettre leurs besoins aux ARS. La réserve sanitaire peut apporter de l'aide, comme les plateformes régionales de mise en relation entre les établissements médico-sociaux et les volontaires.

Santé Publique France a mobilisé 50 réservistes sanitaires pour venir renforcer les EHPAD des régions Centre Val de Loire, Occitanie, Hauts de France, Auvergne-Rhône Alpes. Une mobilisation de réservistes au profit des EHPAD d'Ile de France est en cours de déploiement et sera effective à compter de demain. 50 EHPAD sur les 8 départements franciliens vont bénéficier de ces renforts.

Tous les professionnels de santé, libéraux ou salariés, et ceux de l'accompagnement à domicile sont invités à se porter volontaires.